



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Conseil Communautaire
21 janvier 2019
Champvans – 19 h 00

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 68
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 78
Date de la convocation : 15 janvier 2019
Date de publication : 29 janvier 2019

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

J.-L. Bouchard, D. Bernardin, J.-M. Mignot, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, G. Soldavini, J.-C. Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet, R. Foret, J.-C. Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, M. Berthaud, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.-P. Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.-P. Fichère, J.-B. Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez (à partir notice n°03), J.-P. Lefèvre (à partir notice n°02), I. Mangin (à partir notice n°03), C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, J.-M. Sermier (sauf notices n°05 à 08), J.-C. Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.-L. Croiserat, F. Macard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.-S. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, F. David (à partir notice n°03), G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois (jusqu'à notice n°03), G. Coutrot suppléé par G. Ginet (à partir notice n°03), M. Boué, J.-M. Daubigny, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

B. Guerrin à G. Fernoux-Coutenet, P. Verne à J.-P. Fichère, D. Germond à J.-P. Lefèvre (sauf notice n°01), S. Kayi à J.-B. Gagnoux, I. Mangin à N. Jeannet (jusqu'à notice n°02), S. Marchand à J. Péchinot, P. Roche à C. Bourgeois-République, E. Schlegel à J.-M. Sermier (sauf notices n°05 à 08), I. Voutquenne à S. Champanhet, J. Drouhain à M. Boué.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

D. Germond (notice n°01), A. Hamdaoui, S. Hédin, J.-P. Lefèvre (notice n°01), E. Schlegel (notices n°05 à 08), J.-M. Sermier (notices n°05 à 08), L. Bernier, J. Lombard, E. Saget, F. David (notices n°01 et 02), V. Chevriaud, C. François (à partir notice n°04).

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory SOLDAVINI.

M. le Président : Mesdames et messieurs, le *quorum* est largement atteint, je vous remercie. Je suis content de voir une assistance aussi complète aujourd'hui, avec autant de spectateurs pour notre séance. Cela prouve l'importance de cette séance ce soir. Vous avez compris que le vote du projet de PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est important, nous y viendrons tout à l'heure. Je vous remercie d'être aussi assidus sur ce genre de problématique qui nous concerne tous. J'en suis très heureux.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : Selon l'usage, je vais commencer par désigner un secrétaire de séance. L'ordre d'alphabétique des communes désigne la commune d'Authume. Grégory SOLDAVINI est là. Acceptes-tu d'être secrétaire ? Merci, Grégory.

Nous n'avons pas encore le compte rendu de la fois précédente.

Communication des décisions prises par le Président

Communication des décisions prises par le Bureau Communautaire

Ces communications sont présentées conjointement.

M. le Président : Je vous rapporte le compte rendu des décisions prises par le Président. Vous avez la liste sous les yeux, à savoir :

- une convention avec Libertalia
- un contrat avec Hexogène pour la décision relative à l'achat d'un robot nettoyeur de piscine
- un contrat avec COSEEC France pour la décision relative à la location d'un robot de tonte pour le stade Bobin
- pour le service de la commande publique, l'assurance Pilliot/VHV Allgemeine Versicherung AG concernant le groupement de commandes pour l'assurance
- un contrat avec la SAS Francioli pour un avenant au marché de réhabilitation et réaménagement du périscolaire de l'école Rockfeller.

Il y a également des ventilations, des décisions sans incidence financière, avec des mouvements de compte à compte, décisions que j'ai prises en tant que Président.

Je poursuis dans la foulée avec les décisions prises par le Bureau Communautaire. Vous avez les cinq décisions qui ont été prises. Ce sont donc des avis favorables :

- à l'adhésion au groupement de commandes constitué pour la passation des marchés publics d'assurance, ce que nous avons déjà passé au niveau de la Ville, concernant la Ville de Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le CCAS et la Grande Tablée
- au contrat de partenariat avec les Ambassadeurs du Sport pour la subvention supplémentaire à Laura SIVERT que nous avons portée à 3 000 euros (je vous rappelle qu'elle est championne du monde par équipe et nous aurons le plaisir de la retrouver à l'occasion des vœux le 31 janvier prochain)
- à une demande de financements Natura 2000
- à une mise à disposition de bureaux au CAN (Centre d'Activités Nouvelles) pour Afuludine
- à une convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation avec le lycée Jacques Prévert, convention sans incidence financière.

Avez-vous des questions sur ces décisions prises tant au niveau du Bureau qu'à titre personnel en tant que Président ? S'il n'y a pas de question, je passe directement aux notices.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Président et par le Bureau Communautaire.

NOTICE N° 01 : DEMANDE DE REAMENAGEMENT DE GARANTIE DE 8 CONTRATS PAR GRAND DOLE HABITAT. AVENANT DE REAMENAGEMENT N° 80285 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° GD 139/18 DU 15 NOVEMBRE 2018

M. le Président : Disons pudiquement qu'il s'agit d'une correction d'erreur dans la rédaction.

M. LAB : Bonsoir à toutes et à tous. Excusez-moi pour ce léger retard. Cette notice concerne une demande de réaménagement de la dette de Grand Dole Habitat (GDH). Cette délibération était déjà proposée à votre approbation le 15 novembre dernier. Mais, par suite d'une erreur matérielle, nous sommes obligés de la repasser devant vous à cause d'une erreur de numéro de contrat. Grand Dole Habitat sollicite le renouvellement de la garantie de huit contrats concernés par un réaménagement. Les caractéristiques du réaménagement de ces huit contrats sont détaillées dans l'avenant de réaménagement n° 80285 joint en annexe.

Article 1

Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée, initialement contracté par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les conditions définies à l'article 2 référencé à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du

prêt réaménagées ». Pour faire simple, il s'agit d'un réaménagement de dette pour décaler légèrement dans le temps le remboursement de la partie « amortissement des emprunts ». La garantie est accordée pour chaque ligne de prêt réaménagée à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues en principal, majorées des intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues, notamment en cas de remboursement anticipé, ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre desdits prêts réaménagés.

Article 2

Les nouvelles caractéristiques financières de la (des) ligne(s) du prêt réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération. Concernant la(les) ligne(s) du prêt réaménagée(s) à taux révisables indexée(s) sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite (auxdites) ligne(s) du prêt réaménagée(s) est celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement. Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues. À titre indicatif, le taux du Livret A au 28 juin 2018 – bien sûr, nous sommes légèrement en retard – est de 0,75 % (il n'a pas changé).

Article 3

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4

Le Conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci. C'est la reprise de la convention sur laquelle nous avons déjà délibéré. À cause d'un problème de forme, la Caisse des Dépôts nous avait demandé de la modifier, ce que nous venons de faire à l'instant. Avez-vous des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 02 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA COMMUNE DE LAVANS-LES-DOLE ET CONVENTIONS DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LES COMMUNES DE JOUHE, BIARNE ET FALLETANS

M. THUREL : Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose à ses communes membres un service de remplacement de personnel, afin de pallier l'absence ponctuelle d'agents communaux. Les communes de Lavans-lès-Dole, Jouhe, Biarne et Falletans ont un besoin en matière de personnel en raison de l'absence de leur secrétaire de mairie.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention de mise à disposition avec la commune de Lavans-lès-Dole et les conventions de prestation de services avec les communes de Jouhe, Biarne et Falletans, annexées à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

M. le Président : Merci de ces précisions. Vous connaissez les textes. Vous avez dans votre dossier les conventions auxquelles vous êtes maintenant habitués. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 03 : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

M. le Président : C'est l'objet principal de cette délibération ce soir. Vous avez bien compris qu'il s'agit d'un rapport d'étape, mais c'est un rapport très important, puisqu'il concerne l'adoption du projet qui serait ensuite transmis aux communes. Je laisse Dominique MICHAUD vous expliquer tout cela. Je vous remercie de votre attention sur cette délibération importante.

M. MICHAUD : Bonsoir à tous. Tout d'abord, je suis très heureux de vous accueillir sur la commune de Champvans. Je suis d'autant plus heureux que ce soir, il y a un point important concernant ma délégation.

Comme vous le savez, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a pris la compétence Urbanisme le 1^{er} novembre 2015, et en date du 15 décembre 2015, le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration d'un PLUi. Le PLUi permettra notamment :

- aux communes, qui ne sont pas dotées d'un document d'urbanisme ou qui ont un Plan d'Occupation des Sols (POS), d'avoir des perspectives d'évolution aujourd'hui bloquées, ou qui seront bloquées le 1^{er} janvier 2020 pour les communes qui ont un POS,
- aux communes, qui sont couvertes par une carte communale, de se doter d'un règlement permettant de mieux maîtriser les caractéristiques et la qualité de leur urbanisation,
- aux communes couvertes par un PLU, de réduire l'hétérogénéité importante entre les dispositions réglementaires des différents documents communaux.

Les objectifs principaux poursuivis par le PLUi sont les suivants :

- doter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'un document d'urbanisme unique, uniforme et cohérent ,
- de permettre l'accueil de populations : nous prévoyons 1 200 habitants supplémentaires sur une surface de 260 hectares ,
- d'implanter des secteurs d'activités économiques, l'objectif étant de mettre en place les conditions pour faire venir 500 emplois sur une superficie d'environ 170 hectares,
- de renforcer l'attractivité et le dynamisme de la ville-centre.

Le diagnostic du territoire a été engagé à compter d'avril 2016. La phase de diagnostic a été présentée en Conseil Communautaire le 15 décembre 2016. Elle a marqué l'engagement de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document stratégique présentant le projet politique de notre collectivité pour les quinze ans à venir. Le PADD a été élaboré en collaboration avec les élus à travers des ateliers thématiques (paysage, développement économique, environnement et mobilité). Il y a eu également cinq réunions de secteur géographique. Des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain ont été fixés dans ce PADD. Il a été présenté aux personnes publiques associées (PPA) le 26 juin 2017. Le projet de PADD a ensuite été débattu en Conseil Communautaire le 27 juin 2017, et chaque Conseil Municipal a délibéré entre avril 2017 et octobre 2018. Une réunion publique s'est tenue par secteur géographique (cinq au total) afin de restituer à la population le diagnostic et de présenter le PADD entre octobre et novembre 2017.

Depuis la fin de l'année 2017 jusqu'à l'automne 2018, deux rencontres avec chaque commune ont permis de traduire réglementairement le projet de PADD dans les différentes pièces du PLUi, et notamment :

- le règlement commun aux 47 communes,
- le zonage simplifié en 20 zones pour toute l'Agglomération, toutes les communes n'étant évidemment pas concernées par toutes les zones,
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- l'OAP commerce,
- le rapport de présentation.

Le rapport de présentation a été présenté par secteur géographique. Dans les modalités de concertation avec la population, nous avons défini lors de la délibération du 15 décembre 2015 tout ce qui a été mis en œuvre, à savoir :

- l'accès sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- les documents papier mis à disposition du siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et dans les communes au fur et à mesure de leur réalisation.

Un registre a été mis en place à l'Agglomération et dans chacune des communes. Il a été donné à nos administrés la possibilité d'écrire au Président de la Communauté d'Agglomération du Grand

Dole. C'est ainsi que 36 demandes ont été adressées directement. Il y a également la possibilité d'écrire par courrier électronique (6 demandes reçues à l'adresse mail prévue à cet effet). Je vous rappelle que nous avons fait également cinq réunions publiques sur le diagnostic en 2017 et cinq réunions sur la traduction réglementaire en 2018, soit un total de 10 réunions publiques. Il faut savoir que nous avons eu en tout environ 300 rencontres et réunions entre mars 2016 et décembre 2018. Ce nombre paraît énorme, mais c'est ce qui s'est fait.

Le projet de PLUi est arrêté. Le bilan de la concertation et l'ensemble des avis réceptionnés seront soumis évidemment à une enquête publique, en application des dispositions de l'article L. 153-19 du Code de l'Urbanisme. Cette enquête est prévue au printemps 2019 et fera l'objet d'une publicité. S'en suivra en Conférence Intercommunale des Maires la présentation des résultats de l'enquête publique et du rapport du commissaire-enquêteur. Le projet de PLUi pourra être modifié à la marge pour tenir compte du résultat de l'enquête publique avant son approbation par le Conseil Communautaire prévu fin 2019. Une fois exécutoire, il se substituera à l'ensemble des documents d'urbanisme communaux en vigueur et il s'appliquera également sur le territoire des communes actuellement soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

La procédure d'élaboration du PLUi a été l'occasion d'engager une réflexion sur la création de périmètres délimités des abords (PDA) qui se substitueraient aux périmètres habituels de protection de 500 mètres de rayon autour des monuments historiques. Pour cela, cinq communes sont ainsi concernées.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de tirer le bilan de la concertation annexée à la présente délibération,
- d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal annexé à la présente délibération,
- de notifier le projet de PLUi pour avis aux personnes prévues par le Code de l'Urbanisme et notamment :
 - aux 47 communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
 - aux EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) limitrophes,
 - aux personnes publiques associées,
 - à la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF),
 - à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe),
- de décider de demander une dérogation à Monsieur le Préfet pour pouvoir ouvrir à l'urbanisation les secteurs constructibles du PLUi auparavant classés en zones agricole, naturelle et forestière ou en réserve pour une urbanisation ultérieure (zones 2AU des PLU et 2NA des POS),
- de se prononcer favorablement sur les neuf dossiers de projets de PDA relatifs aux abords de monuments historiques décrits ci-dessus,
- de solliciter de Monsieur le Préfet la poursuite de la procédure de création de neuf périmètres de protection des abords de monuments historiques.

Je voulais également apporter quelques petites précisions. Lors de la Conférence des Maires du 12 décembre 2018, nous avons décidé collectivement de laisser un mois de plus aux équipes municipales pour étudier l'ensemble des documents. Pendant cette période, 28 communes ont demandé de légères modifications. Avec les services, nous avons reçu de nombreux élus pendant ce mois d'échanges supplémentaire, la preuve qu'il était vraiment nécessaire. En revanche, je vous rappelle que ce délai supplémentaire obligera tous les Conseils Municipaux à délibérer un peu plus rapidement que prévu initialement, puisqu'au départ, la loi nous imposait trois mois de débat. Il avait été convenu en Conférence des Maires que le mois supplémentaire qui vous a été donné serait répercuté, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir les trois mois, on vous donnerait deux mois, soit avant le 21 mars 2019, pour délibérer sur le PLUi. À ce sujet, vous recevrez prochainement des projets de délibération.

Je vous rappelle également que ce PLUi – c'est en tout cas la mission que m'a donnée le Président – doit être approuvé avant la fin de notre mandat, soit avant fin 2019. C'est donc important notamment pour les cinq communes aujourd'hui dotées d'un POS, puisqu'à partir du 1^{er} janvier 2020, elles repasseraient en RNU, c'est-à-dire que leur développement serait quasiment bloqué. Certaines communes sont assez importantes en termes de population. Cela concerne les communes de Choisey, Falletans, Parcey, Saint-Aubin et Villette-lès-Dole. Il est donc important d'arriver à l'échéance pour notre PLUi et pour son coût qui est de 650 000 euros. S'il n'est pas validé avant de la fin de notre mandat, les équipes municipales, qui seront certainement renouvelées en partie, ne seraient pas en mesure de délibérer rapidement sans connaître les

dossiers. Donc, on repartirait sur des délais d'étude prolongés, donc coûteux, et surtout bloquants pour les fameuses cinq communes en POS. Voilà ce que j'avais à vous dire. Avez-vous des questions ?

M. le Président : Avant d'ouvrir les questions, je vais commencer par corriger une erreur administrative. J'ai oublié de lire les pouvoirs. Or tout le monde doit être au courant de ceux qu'il a reçus. Ont donc donné pouvoir :

- Pierre VERNE à moi-même,
- Daniel GERMOND à Jean-Philippe LEFÈVRE,
- Sevin KAYI à Jean-Baptiste GAGNOUX,
- Isabelle MANGIN à Nathalie JEANNET,
- Sylvette MARCHAND à Jacques PÉCHINOT,
- Paul ROCHE à Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE,
- Isabelle VOUTQUENNE à Stéphane CHAMPANHET,
- Bernard GUERRIN à Gérard FERNOUX-COUTENET,
- Esther SCHLEGEL à Jean-Marie SERMIER,
- Joëlle DROUHAIN à Maurice BOUÉ.

Je voulais corriger cette petite erreur matérielle de début d'ouverture de séance. Je reprends maintenant les propos de Dominique MICHAUD. Je ne voudrais pas en rajouter sur ce qui vient d'être dit, c'est suffisamment important. En tout cas, j'en profite tout de même pour remercier l'ensemble des services et tous les élus. Nous avons rappelé les 287 réunions, plus le nombre de prises de contact. Un énorme travail a été engagé. Ce n'est pas parce que nous avons beaucoup travaillé que nous avons bien travaillé. Le vote délibérera donc sur la qualité du travail fourni. Néanmoins, je tiens à les remercier, car une grosse épreuve a été menée et c'est bien que nous soyons arrivés à cette phase d'étape par rapport au projet définitif tel que cela vous avait été exprimé. Je laisse la parole à la salle.

Mme BARTHOULOT : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, vous avez réalisé un travail considérable avec les services de l'Urbanisme sur l'ensemble de l'Agglomération, sur les communes, pour mettre au vote ce soir le PLUi aux élus communautaires. Quelle que soit la commande politique, ce travail aurait de toute façon été colossal, mais cette commande s'est faite à partir de votre vision politique – permettez-moi de le dire – de droite. J'en reparlerai tout de même dans mon développement.

Je voudrais remettre le PLUi dans le contexte de lutte contre le réchauffement climatique, notamment avec le recours aux énergies renouvelables (EnR). Certaines agglomérations en ont fait leur fer de lance. Or je ne vois pas assez clairement cette vision futuriste développée dans votre présentation de ce soir. D'ailleurs, je m'inquiète quand j'entends, aux vœux de Dole, Monsieur SERMIER qui soutient haut et fort le nucléaire. Je pense qu'il va à l'encontre de la politique que vous menez sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de réduire l'empreinte écologique sur notre territoire. Je ne sais pas quel lobby influence Monsieur SERMIER pour tenir de tel propos. Par ailleurs, sans aborder la question de la gestion des déchets, que deviendront-ils ? Les envoie-t-on ailleurs ? Les traitera-t-on plus tard ? Laisse-t-on aux générations futures le soin de s'en occuper ?

Monsieur le Président, pour être plus sérieuse, j'aimerais savoir quelles énergies locales vous pensez développer dans les prochaines années sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à part l'hydrogène et la méthanisation que vous avez développées sur certains secteurs.

J'ai une autre réflexion. Pour ma part, le PLUi, c'est aussi de repenser l'espace public pour mieux le partager avec les différents usagers de la route, qu'il s'agisse des piétons, des cyclistes ou des automobilistes. Je ne voudrais pas être toujours critique, mais avouez que c'est mal parti sur Dole. Il n'y a aucun espace partagé sur les axes routiers rénovés dernièrement sur la Ville de Dole.

Je m'interroge également sur la politique de transport que vous avez mise en place sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et qui ne dessert plus tout le territoire. Il me semble aussi indispensable de préserver les espaces économiques existants et de préparer les futurs, notamment au travers des friches industrielles. Certes, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a une position géographique privilégiée entre Dijon et Besançon. Elle est appelée à augmenter sa population et ainsi augmenter sa capacité d'accueil. Mais dans quelle mesure ? Cela doit obligatoirement passer par la mise en place d'éco-quartiers, comme le font certaines communes, par une politique d'incitation à la réhabilitation des centres-bourgs, de la ville-centre et de réduire

l'utilisation des terres agricoles. Mais est-ce logique de prévoir une consommation de 260 hectares pour construire 3 200 logements ? Comment vont se passer les évolutions démographiques, avec la génération des baby-booms qui va partir en retraite ? Ne va-t-on pas créer des friches urbaines ? Nous savons que dans les prochaines années, il y aura un fort vieillissement de la population.

Au-delà de ces réflexions, je trouve que pour une petite partie, vous nous présentez un outil du futur avec un raisonnement à l'ancienne, ce qui me dérange. Pense-t-on suffisamment aux générations futures ?

L'épisode de sécheresse que nous avons vécu l'été dernier devrait davantage nous interpeler. Il aurait été opportun de nous présenter un outil qui protège davantage les terres agricoles et les espaces naturels afin de préserver nos écosystèmes. Serions-nous tous – moi y compris – inconsciemment des climato-septiques ? Peut-être nous réveillerons-nous, mais peut-être trop tard. Je rappelle quand même qu'en France, 82 000 hectares de terres agricoles et d'espaces naturels sont consommés annuellement pour des opérations de construction. Mais comme je trouve que dans ce PLUi, il y a plus d'éléments positifs que négatifs, je voterai pour, Monsieur le Président.

M. le Président : Je vous remercie. Il aura fallu tout ce suspens pour arriver jusqu'à la fin ! Merci en tout cas de cette conclusion. Même si je ne partage pas complètement la démarche, je trouve qu'il y a de nombreux procès d'intention dans vos propos, et ils sont un peu éloignés de la réalité.

Premièrement, vous vous trompez un peu de débat. Nous avons eu un débat pour le PADD. C'est là que nous avons défini les grands axes et c'est dans ces grands axes que nous avons voté à l'unanimité, si je me souviens bien, le partage des objectifs. Ces objectifs concernaient la population qui augmentait modérément, mais qui augmentait tout de même. Nous devons arriver à loger les augmentations de population, d'autant plus, si vous vous en souvenez bien, que les besoins de logement n'augmentent pas simplement en fonction de la population, mais aussi en fonction du mode de vie. Aujourd'hui, nous savons qu'il y a de nombreux couples dissociés. Nous avons donc besoin de plus de logements par habitant qu'autrefois, et le Président de Grand Dole Habitat ne va pas dire le contraire, puisque nous en avons parlé tout à l'heure pendant ses vœux.

Nous avons partagé ces grands objectifs. Nous avons partagé aussi un objectif absolument essentiel, à savoir la réduction de la consommation agricole. Je vous rappelle que si nous additionnions toutes les communes qui avaient des PLU jusqu'à aujourd'hui avant que nous adoptions ce futur PLUi, et les POS qui existaient, nous aurions dû réduire, par exemple, les zones économiques de 260 hectares. Nous avons déjà réduit fortement, car l'ensemble des offres faites préalablement étaient déjà largement trop fortes par rapport aux besoins de la population. La compression pour ne pas consommer de terre agricole a déjà été largement prise en compte, d'ailleurs parfois un peu trop, puisque nous avons eu beaucoup de remontées. Je pense donc que vous faites un peu un procès d'intention là-dessus, car tant les grandes orientations que demande le Gouvernement, puisque ce sont les politiques de l'État, que ce que nous avons adopté dans notre PADD, tient compte largement de ces mesures et du fait de consommer le moins possible la surface agricole. Cela a donc déjà été pris en compte.

Ensuite, vous faites tout un laïus sur l'énergie. C'est sympathique, sauf que ce n'est pas l'objet du PLUi, mais dont acte. Quand vous dites que nous ne faisons pas la part belle aux nouvelles énergies renouvelables, ce ne sont pas des axes forts du PLUi que nous devons mettre en avant. Néanmoins, nous avons un projet sur la méthanisation, celui sur l'hydrogène est en cours de route. Nous avons des éoliennes en projet sur certaines communes et nous avons toujours débattu pour dire que nous ne nous opposerions pas aux projets. Toujours est-il que nous avons des solutions qui partent ici ou là. Nous n'avons donc pas de problème particulier. Néanmoins, je ne veux pas polémiquer, je ne retiens que la conclusion de votre propos, qui me paraît être le plus essentiel, et qui dit que quand même, globalement, vous partagez un peu.

Que vous ayez des inquiétudes certaines, je les partage avec vous. Je ne vais donc pas m'y opposer spontanément. Mais vous avez raison d'être vigilante. Nous devons tous l'être, et je partage cette approche. Mais en tout état de cause, je pense que ce PLUi tient compte de tous les paramètres évoqués, et je pense qu'il est déjà assez restrictif par rapport aux besoins spontanés. Si nous étions partis d'une feuille blanche et que nous avions additionné les 47 besoins, nous serions arrivés à un document beaucoup plus consommateur de terrains que ce que nous avons fait aujourd'hui. Je pense qu'il y a une volonté affichée. Les maires s'y sont pliés. Tout le monde a joué le jeu. Je pense qu'aujourd'hui, nous arrivons sur un compromis qui me semble acceptable et qui

ne mérite pas les inquiétudes que vous soulevez à certains égards. Je laisse la parole à d'autres intervenants.

M. DIEBOLT : Je fais partie des élus qui ont rencontré les gens du service Urbanisme pour demander des modifications. Nous avons eu une réponse par écrit, prenant acte de la plupart de nos demandes, et qui nous donne l'assurance qu'elles seront prises en compte. À ce titre, ce soir, je voterai pour le PLUi. Néanmoins, avant que le vote ait lieu sur la commune, nous attendrons évidemment d'avoir les documents définitifs. Par ailleurs, j'aimerais avoir un argumentaire que Dominique MICHAUD nous avait présenté sur les négociations qu'il y avait pu avoir entre les différents services et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour arriver à cette cible – comme vous venez de le dire, certains pensent que l'on peut urbaniser à tout va –, pour expliquer pourquoi les choses sont un peu contraintes par endroit. Finalement, cela a donné le résultat que nous avons aujourd'hui concernant le PLUi sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il me semble que nous avons eu cette présentation à un moment ou à un autre. Je ne sais plus si c'était lors de la Conférence des Maires de décembre ou en Conseil Communautaire. Si nous pouvions l'avoir, cela me permettrait de le présenter lors du Conseil Municipal.

M. le Président : C'était lors de la Conférence des Maires. Il n'y a pas de problème pour transférer cet argumentaire.

M. DIEBOLT : Je pense que j'en aurai un grand besoin lors du Conseil Municipal.

M. le Président : Il n'y a pas de problème particulier.

M. MICHAUD : Je confirme que nous mettrons les documents à votre disposition.

M. le Président : Avez-vous d'autres remarques ?

M. WAMBST : Monsieur le Président, c'est simplement un point technique, dont j'ai besoin, le projet de document présenté ce soir au vote repartira ensuite vers les communes qui voteront.

M. le Président : Il sera également transmis aux personnes publiques associées. Il y a donc tout l'environnement, y compris les EPCI voisins.

M. WAMBST : Les 47 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole devront donner un avis favorable. Si l'une d'entre elles donnait un avis défavorable, on referait un tour, et cela risquerait de repartir, ce qui n'est pas le cas, j'imagine, des personnes publiques associées.

M. le Président : Nous avons eu confirmation de cela. Si une commune, ou plus, sur les 47 votait contre ou émettait des réserves tellement importantes que cela remettrait en cause le projet initial, nous devrions resoumettre le projet au Conseil Communautaire qui voterait sur une majorité qualifiée de deux tiers. Voilà la procédure. En revanche, les PPA n'auront pas à se prononcer de nouveau. Nous tiendrons compte de leur avis immédiatement. Pour compléter, concernant les propos d'Alain DIEBOLT qui demandait le document définitif, il s'agit aujourd'hui du projet. Le document définitif viendra après l'enquête publique, après les modifications, puisque nous en aurons encore qui seront susceptibles de venir enrichir ou amender ce projet. J'espère que ce projet sera délibéré en fin d'année 2019, ou au plus tard, en début d'année 2020.

M. MICHAUD : Aujourd'hui, l'objectif est de figer tous les documents pour pouvoir les transmettre pour étude justement aux PPA. À un moment donné, il faut arrêter les échanges. On fige complètement les documents, les PPA les étudient, et c'est pour cela que la délibération de ce soir est aussi importante.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. BLANCHET : Je vais être obligé de me justifier. Nous n'étions pas trop en phase concernant les OAP et tout ce qui concerne les zones agricoles par rapport à notre ancien PLU. Le Conseil Municipal a rédigé un courrier avant le 10 janvier dernier. Malheureusement, je n'ai pas eu la réponse, nous avons un Conseil jeudi soir, lequel Conseil a décidé de s'abstenir. Je m'abstiendrai donc ce soir. Toutefois, j'ai rapidement parcouru le courrier que m'a montré Dominique MICHAUD. Il répond en partie à ce que le Conseil Municipal demandait. En revanche, je veux que ce soit marqué dans le PLUi. Ce courrier de réponse est bien, c'est joli, mais je veux que ce soit inscrit comme c'était dans notre PLU, notamment en matière agricole. Nous avons un village citadin à 98 %, comme l'ensemble des communes. Je vois mal installer des exploitations sous les fenêtres

des personnes, ce que nous avons ailleurs en ce moment. J'ai un problème : j'ai eu une extension de bâtiment agricole dernièrement. Nous ne pouvons donc pas passer cela sous silence. Le problème est là, il est simple. S'il le faut, comme je l'ai dit dans mon courrier, la commune de Châtenois votera contre. Je souhaite simplement que ce soit inscrit dans le document. Je ne veux pas que ce soit des paroles en l'air. Je suis désolé, mais si le courrier était arrivé avant, peut-être le Conseil aurait-il émis un avis différent. Néanmoins, je m'abstiendrai ce soir.

M. MICHAUD : Le courrier a été envoyé. Nous l'avons également envoyé par email il y a quelques jours. Je suis désolé si le Maire de Châtenois ne regarde pas ses emails.

M. BLANCHET : Le Maire de Châtenois regarde ses emails. La seule différence est que le message est arrivé en Mairie. Par ailleurs, notre mairie est ouverte les mardis et jeudis toute la journée. Suite à un conseil de Jean THUREL, je suis allé regarder dans la boîte aux lettres. Il n'y avait rien. Je vais peut-être faire rire beaucoup de monde, mais je n'ai même pas les codes de l'ordinateur, et je ne pense pas être le seul dans ce cas.

M. le Président : Si tu me permets simplement un commentaire sur la forme de ton expression quand tu dis : « *je veux* ». Il faut comprendre que ce PLUi est un exercice de style des 47 communes. Que Châtenois ait une particularité à faire valoir, nous l'entendons tous, les 47 communes ayant des particularités. L'intérêt de l'exercice que nous venons de faire est de réaliser un document synthétisant tout cela. S'il y a des points de blocage forts sur ta commune, je comprends ton vote. Mais reconnais tout de même que tous les efforts ont été faits pour écouter et prendre en compte toutes les demandes de toutes les communes. Cela étant, nous avons pu donner une suite favorable à certaines, un peu moins à d'autres. Mais nous sommes sur un compromis. Dans notre pays, nous n'avons peut-être pas l'habitude du compromis, mais le but du jeu est tout de même d'arriver à un accord qui soit la synthèse de tous ces besoins. Cela dit, évidemment, tu es bien libre de ton vote, comme chacun d'entre nous.

M. BLANCHET : Je n'ai pas parlé des OAP, pardon. Pour les OAP, c'est pareil. Concernant les terrains constructibles aujourd'hui, je ne discute pas. On nous a donné ce que nous souhaitions. Nous n'avons pas à nous plaindre là-dessus. Toutefois, ces terrains ne nous appartiennent pas, et c'est ce que j'ai indiqué dans mon courrier. Il me semble qu'un promoteur un peu moins scrupuleux ou « magouilleur », ce qui n'est pas illogique dans ce métier, pourrait largement ponctionner dans toutes les OAP, dans les 285 pages du livre, et il pourrait s'inspirer de cela pour faire un peu ce qu'il souhaite.

Je ne focalise pas sur Châtenois, puisque je ne serai bientôt plus rien, mais je vois que chez nous, on peut faire ce que l'on veut. On nous parle même de bâtiments de style Fribourg. Or ce n'est pas ce que nous souhaitons dans nos communes. Nous avons très bien compris le PLUi. Cela étant, nous sommes des ruraux, nous voulons rester avec un minimum de terrain autour des maisons, et non pas avoir forcément des bâtiments à étages. C'est tout, c'est un choix de la commune.

M. MICHAUD : Je vais répondre sur les OAP qui sont du cousu main. Chaque commune a fait ses OAP. Peut-être est-il un peu tard pour le dire aujourd'hui si cela ne convient pas.

M. BLANCHET : Je ne veux passer la soirée sur ce sujet ni bloquer la bonne marche de la séance. Toutefois, concernant les OAP, une dame est arrivée chez nous. Cela m'a rappelé mon époque militaire. C'était « *Garde à vous, ce sera comme cela et pas autrement* ». Cela étant, chacun pense ce qu'il veut. J'ai entendu des discussions avec des maires, des discussions publiques, où ils parlaient d'une certaine direction donnée par Madame FLEURY. À un moment donné, nous avons pratiquement hésité soit à la mettre dehors gentiment, poliment, soit à quitter la salle, car c'était sa façon de voir les choses, et pas celle de la commune. D'ailleurs, je ne parle pas des mètres carrés, mais ce n'est pas la zone que nous souhaitions pour la construction. On nous a dit que ce n'était pas possible. Nous avons donc baissé pavillon, et nous sommes partis là où on nous a demandé d'aller. C'est tout.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DAVID : Je voudrais revenir sur les propos de ma chère collègue, Madame BARTHOULOT. Je la trouve très critique concernant son appréciation des aménagements cyclables sur la Ville de Dole. J'ai lu la presse. J'ai trouvé que son intervention réitérée ce soir est très critique, et je la trouve totalement injustifiée pour une ville comme Dole de quelque 20 000 habitants. Dole est même un exemple de ville qui a su aménager des circuits cyclables sécurisés pour sa traversée. Évidemment, l'EuroVélo 6 n'était pas de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Dole, mais du Département. Toutefois,

elle a été faite en concertation avec la Ville de Dole. Rappelons tout de même que presque 2 millions d'euros ont été consacrés à la traversée de Dole par l'EuroVélo 6 pour que jamais un vélo ne croise une voiture. C'est tout de même assez remarquable pour une ville de cette importance.

Les collectivités territoriales ont su faire l'effort d'avoir un aménagement cyclable de très haute qualité. Rappelons que la rue du Val d'Amour a des aménagements cyclables de bonne qualité, de même que l'avenue Delattre-de-Tassigny. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, par exemple à Tavaux, Damparis ou Rainans, nombreux sont les exemples où des aménagements cyclables permettent d'avoir un mode de déplacement doux de très bonne qualité. Par ailleurs, dernièrement, en Comité de Pilotage de la voie Grévy, le Maire de Dole a montré sa volonté très ferme de voir des aménagements qui iront de la gare TGV de Dole jusqu'à la future voie Grévy, afin que des aménagements cyclables puissent être réalisés entre ces deux voies vertes. C'est ainsi que deux voies vertes finiront par traverser la Ville de Dole, ce qui est énorme pour une ville de cette importance.

Nous pouvons aussi citer tout le travail de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole réalisé pour le « Colorando », c'est-à-dire les circuits de randonnées pédestres et randonnées VTT. Je trouve que c'est malgré tout très critique de dire qu'au final, la Ville n'a pas su faire les choses en temps voulu, ou du moins de façon conséquente pour les modes de déplacement doux. En tout cas, j'aime votre conclusion, « ça roule », et vous voterez ce PLUi. Merci.

M. le Président : Merci de cette intervention. Avez-vous d'autres demandes de prise de parole ?

M. FUMEY : Bonsoir. Je voudrais revenir sur le déroulé que nous avons eu. Il est vrai qu'à la Conférence des Maires du 12 décembre dernier, j'avais demandé certaines choses avec certains, puisqu'initialement, la délibération que nous prendrons ce soir était prévue le 20 décembre dernier, lors dernier Conseil Communautaire. J'avais argué que je n'avais pas de Conseil Municipal et que je n'étais pas en capacité d'émettre un vœu sur ce document, notamment sur le fait que ce document nous engageait sur les 10 prochaines années concernant l'urbanisation de notre ville et de nos villages. À la suite de cela, comme c'était prévu, j'ai renvoyé des observations concernant ma commune, puisque nous avons été destinataires des dernières moutures concernant les plans, le règlement et notamment les OAP qui, à mon sens, posaient un peu problème, et on a levé la problématique concernant ces OAP.

Comme cela a été rappelé, on a diminué les ouvertures à l'urbanisation que nous avons sur notre commune, ce qui, à mon sens, est parfois difficile à faire comprendre. J'avais donc expliqué que parfois, nous avons eu des remembrements, et dans ce cadre, des terres agricoles ont été attribuées et d'autres ont été diminuées, de nouvelles terres étant attribuées dans les parties constructibles. C'était difficile de faire comprendre à des gens il y a 10 ou 15 ans lorsque nous avons fait nos remembrements, que nous revenions là-dessus. Nous avons donc trouvé un compromis qui fait que les ouvertures conservées ne pénalisent pas ces personnes dans le cadre de notre remembrement réalisé antérieurement.

Concernant les OAP, je voudrais que l'on soit bien clair. Les OAP ne sont que des informations. À partir du moment où elles respectent les grandes directives, les services instructeurs accepteront les programmes faits par les promoteurs. Je veux que ce soit clair sur ce sujet. Je souhaite le dire ici pour que ce soit retranscrit. À la suite de cela, lundi dernier, nous avons discuté de ce document en Conseil Municipal. Comme bien souvent, puisque nous pratiquons la démocratie, j'ai pour mission de dire que parfois, je vote contre ou pour, mais c'est toujours après en avoir discuté. Ce n'est donc jamais ma voix personnelle, et c'est souvent un vote collectif. Le Conseil Municipal m'a ainsi mandaté pour voter ce projet ce soir.

M. le Président : Merci de cette intervention. Avant de conclure sur les OAP, Jean-Marie SERMIER a demandé la parole.

M. SERMIER : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous les collègues. Je voudrais d'abord féliciter énormément Dominique MICHAUD, le Vice-Président en charge de l'Urbanisme sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il a rappelé les réunions, il les a presque toutes faites en assurant sa présence, mais au-delà de sa présence, il a fait preuve de beaucoup d'investissement intellectuel et de temps. Je le dis devant les conseillers municipaux de Champvans. Si parfois vous n'avez pas eu votre Maire complètement à vous tout le temps, c'est parce qu'il défendait l'urbanisme des 47 communes, et ce n'était pas simple avec le cabinet d'étude et les services de l'État.

Merci à Dominique, au DGS, à Pierre CHEVASSU et à toutes leurs équipes. Je sais que vous avez fait un travail formidable au regard de ce qui était demandé. Je le rappelle, parce que ce soir, on peut donner un certain nombre de mécontentements ou de ralliements. Les orientations qui nous avaient été données au tout début étaient loin d'être celles que nous avons aujourd'hui. Il y a donc eu une grosse négociation. Il faut le rappeler, car je pense que nous tous ici devons avoir cette part de réussite, et je pense que tous les maires doivent être en capacité de le dire devant leur Conseil Municipal. Nous avons fait équipe à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avec les collègues. Ils ont réussi chacun individuellement à faire changer les choses. Si nous ne l'avions pas fait, si nous nous étions divisés sur le projet, je pense qu'aujourd'hui, nous n'aurions pas tout à fait le même document.

Madame BARTHOULOT, je suis bien obligé de vous répondre. J'ai bien compris que ce soir, je servais d'alibi, que vous n'avez rien pour vous opposer au Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole que vous avez évoqué comme étant de droite, je ne sais pas. Vous avez « tapé » sur le député en face, et vous avez précisé à la fin que vous alliez voter pour ce que le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de droite propose. Toutefois, si c'est pour que vous votiez positivement, j'accepte de faire don de ma personne en cet instant. Il n'y a pas de problème.

Néanmoins, je voudrais rappeler deux choses, plus sérieusement. Concernant les politiques énergétiques, on ne peut pas raconter des bêtises. Vous savez tous que je suis un convaincu de la modification du climat. Je suis convaincu que la modification du climat est d'origine anthropique, que l'homme en est l'origine. Je suis convaincu que dans cette origine anthropique, le CO₂ est un élément essentiel. Je suis convaincu qu'il faut donc réduire les émissions de CO₂. Je vous rappelle qu'en France, les émissions de CO₂ représentent 0,8 % des émissions de la planète. Si nous réduisons seuls, même de 50 %, ce qui serait énorme, nous n'aurions rien fait si nos amis chinois, américains, russes, indiens, allemands ne faisaient pas non plus des efforts, premièrement.

Deuxièmement, justement parce que j'ai envie que les émissions de carbone soient au plus bas, je suis favorable au nucléaire, le nucléaire ne rejetant pas de CO₂ dans l'atmosphère. Quand on nous parle d'éoliennes – j'aime bien les éoliennes, mais en fait, je ne les aime pas – on crée de l'énergie avec du vent qui ne produit pas de CO₂, mais à ce moment-là, on enlève une partie de l'énergie nucléaire. En termes de CO₂, l'éolien est égal à 0. Il faut le savoir. Si vous le voulez, le débat concerne la sortie du nucléaire avec l'éolien. Mais à titre personnel, j'assume complètement être contre des projets éoliens sur toutes les collines du Jura et contre une augmentation significative du prix de l'électricité dans les prochaines années, car nous aurons un doublement du prix de l'électricité si demain nous n'avons que des EnR.

S'agissant de la politique environnementale, quand j'étais maire, et cela a été poursuivi par Jean-Baptiste GAGNOUX, on a annoncé dès le départ qu'en matière de terrain constructible, on souhaitait modifier cette surface de 55 hectares, c'est-à-dire la surface existant encore ce soir, puisque tant que l'on n'a pas voté un document d'urbanisme, le document précédent s'applique. Aujourd'hui, à cet instant, la Ville de Dole a une possibilité de 55 hectares en matière d'urbanisation. Quand nous aurons voté le document, nous passerons à 40 hectares. Nous diminuerons donc d'une manière significative 25 %. J'aime bien recevoir des leçons de tout le monde, mais qui a déclaré clairement que l'on voulait baisser de 25 % cette surface urbanisable, donc la prise sur les terrains agricoles ? Il faut appeler un chat un chat. Qui rendra à la partie agricole la prairie Saint-Martin ? Nous le ferons. Qui fait en sorte que, pour faire un hall d'exposition comme Dolexpo, on n'aille pas chercher 4 ou 5 hectares de terre agricole, mais on rénove une friche industrielle que vous appelez de vos vœux ? Nous le faisons. Qui fait en sorte que l'on ne fasse pas un étalement urbain autour de Dole avec des lotissements, alors que cela coûterait beaucoup moins cher de faire des lotissements plutôt que de rénover les logements du centre-ville de Dole ?

Aujourd'hui, l'équilibre économique est compliqué sur un centre-ville quel qu'il soit. Nous avons cette volonté politique de le faire. Qui ne couvre pas l'ensemble par des lotissements ? Si demain on veut ouvrir à tout en matière de lotissements, on aura des promoteurs, fussent-ils de grande qualité. Nous l'avons voulu. Je crois que sur ce sujet, il semble que nous soyons d'accord, puisque vous l'appelez de vos vœux. Or nous l'avons fait.

Je rejoins ce que dit Gérard FUMEY. Notre document d'urbanisme s'adresse à 47 communes pour plusieurs décennies. Je ne me fais pas d'illusion, la durée est de 15 ans, mais cela se poursuivra un peu par la suite. Nous aurons forcément des contentieux. Nos mandants en auront forcément. Il y

aura forcément des recours auprès du tribunal administratif sur des documents d'urbanisme. Je voudrais qu'il soit clair que l'on précise que ce qui est voté ce soir – et c'était déjà le débat de la Conférence des Maires et c'est ce qui avait d'ailleurs conduit à repousser le point à l'ordre du jour du précédent Conseil – est aussi dans l'esprit que c'est voté. Quand on a une OAP, quand un chemin est prévu au milieu d'une parcelle, si d'aventure, dans cinq ou dix ans, le constructeur, que ce soit une collectivité, un office ou un privé, décide que pour des raisons économiques ou techniques, on est obligé de pousser le chemin du milieu au bord de la parcelle, je voudrais qu'il soit clairement établi que l'on ne puisse pas se référer au vote de ce soir pour dire « *ce n'est pas possible, parce que les élus l'ont voulu comme cela* ».

Si je le dis à la suite de Gérard FUMEY, ce n'est pas pour les membres ici présents, mais pour que ce soit inscrit dans le compte rendu de séance et que les avocats, dans dix ans, puissent se référer à ce compte rendu, qu'ils sachent que les élus ont voté dans l'esprit et pas dans la lettre, et que les services de l'État ont dit aux élus qu'on appliquerait dans l'esprit et non pas dans la lettre. Nous attendons donc effectivement que derrière, cette application soit dans l'esprit et pas dans la lettre. Chaque fois qu'elle sera dans la lettre, contre l'avis d'un maire, d'un Conseil Municipal, ou d'un Conseil Communautaire, on aura transgressé l'esprit de ce soir. Je voudrais que ce soit extrêmement précis en la matière.

Dans l'ensemble du règlement, il y a non seulement les surfaces et le plan, mais aussi le règlement très compliqué nous obligeant à des pentes de toit, des ouvertures à tel endroit, des hauteurs à telle autre. Je ne voudrais pas que, parce que cette obligation a été faite sur 47 communes, donc forcément avec des difficultés d'harmonisation, nous soyons demain dans l'incapacité de faire quelque chose tout simplement parce que bêtement, un texte l'applique. Je vous dis que dans dix ans, certains d'entre nous ne seront plus là, d'autres y seront encore, mais on ne se rappellera même plus pourquoi on a mis certaines normes. Nous qui rouspétons en permanence contre ces élus qui nous produisent des normes tous les jours à Paris ou à Bruxelles, ne soyons pas comme eux et faisons que ce soir on puisse dire : « *les normes que l'on a proposées sont du bon sens* ». On a des élus et des services intelligents, on croit en leur intelligence. S'il y a des adaptations possibles sur le long terme, dossier par dossier, sachez que ce soir, on donne quitus à ces adaptations pour ceux qui défendront les dossiers.

Je voudrais aussi rappeler qu'un territoire, c'est une mobilité. Cela sort un peu du sujet, mais j'en profite. Nous avons eu en cette fin d'après-midi, une nouvelle un peu particulière de la part de Lyria, la société qui appartient à 70 % à la SNCF et à 30 % aux chemins de fer suisses. Jusqu'à présent, Lyria, qui avait quatre allers-retours entre Paris et Lausanne, *via* Dijon, Dole, quelquefois Frasnay ou Mouchard, nous annonce qu'ils vont passer à des rames à double étage, ce qui est une bonne nouvelle. Il y avait quatre vieilles rames à simple étage et cela va passer à double étage. Le problème est qu'ils disent : « *puisque'il y aura des rames à double étage, ce n'est pas nécessaire d'avoir quatre allers-retours. On vous propose donc de passer à trois* ». Je voudrais dire qu'en tant que député, évidemment, je n'y suis pas favorable.

Je voudrais aussi que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole exprime sa volonté du maintien des quatre allers-retours quotidiens entre Lausanne et Paris par Dijon et Dole, y compris avec des rames à double étage, ce qui ne double pas le nombre de voyageurs, mais qui apportera un nombre de voyageurs plus important. Nous savons bien, pour ceux qui s'en occupent et ceux qui prennent le train, qu'ils sont parfois complets. Cela me semble important, car en matière d'urbanisme, on a parfois des volontés, mais elles doivent aussi être en capacité d'être réalisées, et elles ne peuvent être réalisées que si l'on a notamment de la mobilité. Or cette mobilité me semble importante en matière ferroviaire.

M. le Président : Merci de cette intervention. Concernant ces fameuses OAP, il est vrai que c'est la première fois que nous avons la création de ces OAP dans les PLUi. L'administration nous dit aujourd'hui que l'on n'a pas de jurisprudence, on a du mal à savoir comment seront interprétées ces OAP dans la pratique. L'intervention de Jean-Marie SERMIER est pertinente là-dessus, car nous avons tous un peu peur – et Dieu sait si c'est remonté dans l'étude, et Dominique MICHAUD en témoignera mieux que moi – du poids qu'auront ces OAP par rapport à la pratique dans la mesure où nous aurons des évolutions dans les dix prochaines années. Je rappelle que dans le PLUi, il est noté que les OAP s'appliquent dans un rapport de comptabilité et non de conformité. Cette petite phrase est importante. Sera-t-elle suffisante par rapport à notre jurisprudence ? Je ne sais pas. Y a-t-il d'autres interventions sur notre PLUi ?

M. MICHAUD : Je voudrais compléter ce qui a été dit. Il est important de préciser que les OAP ne sont pas une étude précise, mais une orientation. L'orientation est complètement imprécise. Il ne

faut pas voir cela comme étant complètement figé. Mais comme l'a dit notre député, entre l'esprit et la lettre, il faut malgré tout être prudent. De toute façon, notre PLUi ne sera pas parfait. Ce document est prévu pour une quinzaine d'années. Mais il faut bien vous dire que dès que nous l'aurons approuvé, il sera rapidement en modification. D'après toutes les expériences menées en matière de plans intercommunaux aux alentours, nous savons très bien que dès qu'ils sont approuvés, des modifications sont lancées. Même si ce document nous engage sur 15 ans, il n'est pas non plus complètement figé. C'est sur ce point que je voulais intervenir pour essayer de rassurer ceux qui seraient encore inquiets.

M. le Président : Merci de ces compléments d'information. Y a-t-il d'autres interventions sur ce PLUi ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions à ce projet ? Je compte une opposition et une abstention. Je vous remercie de cette large majorité qui n'est pas unanime, ce que je regrette. Mais nous en tiendrons compte bien évidemment dans l'évolution de nos délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins une opposition et une abstention), approuve cette notice.

NOTICE N° 04 : CESSIION DE TERRAIN A LA SOCIETE KBIS FONCIERE AMPLITUDE OU TOUTE PERSONNE MORALE, NOTAMMENT SCI S'Y SUBSTITUANT – ZONE DES GRANDES EPENOTTES – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° GD 113/18 DU 27 SEPTEMBRE 2018 POUR ERREUR MATERIELLE

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Bonsoir, chers collègues. En septembre 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a approuvé la cession à la société KBIS Foncière Amplitude de la parcelle cadastrée à Dole sur les Épenottes, d'une contenance d'environ 4 200 mètres carrés. Une erreur a été observée dans la rédaction de cette délibération en ce qui concerne le libellé du calcul de la TVA sur la marge. Par conséquent, il convient uniquement de considérer que la parcelle concernée sera cédée moyennant le prix de 38,20 euros du mètre carré hors taxe, soit la somme de 161 968 euros pour le vendeur, puisqu'après division parcellaire, la parcelle vendue est exactement de 4 240 mètres carrés.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver cette vente,
- de préciser que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 38,20 euros du mètre carré hors taxe, soit la somme de 161 968 euros nette pour le vendeur,
- de préciser que tous les autres points de la délibération du 27 septembre 2018 restent inchangés.

M. le Président : Merci de ces précisions. Y a-t-il des interventions ou des questions sur cette cession ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Vous avez eu connaissance de cette délibération. Il s'agit d'une vente. Ce projet est intéressant. Il conforte un peu notre situation économique. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 05 : CESSIION DE TERRAIN A LA SOCIETE TSPC – LES CHARMES D'AMONT - TAVAUX

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Cette délibération porte sur la vente d'un terrain de 2 500 mètres carrés situé à Tavaux sur la zone d'activités des Charmes d'Amont. L'entreprise TSPC (Tuyauterie, Serrurerie, Plomberie, Chaudronnerie) est spécialisée en métallerie. Elle est installée à Longvic. Suite à des contrats importants qu'elle vient de signer avec des entreprises de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, elle souhaite créer un établissement à Tavaux pour édifier des locaux industriels à usage d'ateliers et de bureaux (environ 800 mètres carrés). Le prix de vente convenu est de 25 euros du mètre carré hors taxe, correspondant au prix d'achat à la commune de Tavaux dans le cadre du transfert des zones d'activités économiques et au prix de vente pratiqué auparavant par la commune sur le secteur des Charmes d'Amont, Monsieur le Maire de Tavaux pouvant le préciser.

Il vous est donc proposé ce soir :

- d'approuver la vente à la société TSPC,
- de préciser que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 25,00 euros du mètre carré hors taxe, soit la somme d'environ 62 500 euros nette pour le vendeur,
- de prendre acte d'un certain nombre de conditions que l'on précise lors de toutes les ventes, notamment pour s'assurer que la réalisation se fasse dans des délais assez courts et également en cas de revente du terrain,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir.

M. le Président : Merci de ces éclaircissements. Nous accueillons donc une nouvelle entreprise aux Charmes d'Amont. Avez-vous des questions ou des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 06 : ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITES POUR 2019

M. le Président : Vous avez un certain nombre d'associations, dont vous avez la liste dans votre dossier. Je vous épargne donc une lecture exhaustive de toute cette liste. Cela correspond bien sûr aux délibérations que nous avons prises dans le cadre de notre vote.

Concernant les explications en termes de calendrier, nous avons voté le budget une première fois en décembre dernier. Traditionnellement, nous votons les dotations et subventions dans la foulée du vote du budget, ce qui est logique. Toutefois, dans la mesure où nous avons anticipé cette année le vote du budget, les associations ne nous avaient pas envoyé toutes leurs demandes dans les délais. Nous avons donc repoussé et nous prenons d'autres dispositions pour que fin 2020, nous ayons les demandes de subventions dans des délais compatibles avec notre propre budget. Voilà pourquoi nous avons cette délibération qui se présente aujourd'hui, et qui n'est jamais que la reprise de ce que nous avons inscrit dans notre budget. Vous avez le tableau avec toutes les associations, que ce soit notamment dans le domaine de l'événementiel, du sport, du développement économique. Je vais vous laisser intervenir si vous le souhaitez sur telle ou telle subvention.

Bien évidemment, cela intègre tout ce qui se passe dans le développement de l'assistance aux personnes en difficulté, l'accompagnement dans le cadre de notre plan d'accompagnement du programme Emploi-Insertion que nous avons repris et sur lequel nous avons déjà délibéré. Vous y retrouvez bien sûr la dotation à l'aéroport, à l'ensemble des associations que vous avez dans votre liste. Je vous laisse intervenir. Avez-vous des questions ici ou là par rapport à l'ensemble des subventions ? Vous verrez qu'il y a peu de changement par rapport à l'an dernier. S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 07 : PLAN DE CONTROLE DES AIDES DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT POUR 2019

M. LAB : Cette délibération est à prendre dans le cadre de notre délégation des aides à la pierre. En application de l'instruction sur les contrôles du 6 février 2017, publiée par la Direction générale de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se doit de mettre en œuvre un plan de contrôle externe vis-à-vis des bénéficiaires de subventions, mais aussi interne sur la procédure d'instruction. Cette procédure existait déjà en 2018. Cette instruction révisée permet notamment d'aligner le travail d'instruction sur les pratiques introduites par le module contrôle du logiciel métier, et introduit des taux minimaux d'opérations de contrôle à réaliser au cours d'un même exercice.

Par rapport à 2018, il est envisagé de maintenir les contrôles sur place après travaux chez les propriétaires occupants pour 15 % des dossiers et pour 20 % des dossiers chez les propriétaires bailleurs. Nous avons également un taux de contrôle de premier niveau portant sur les dossiers de

demande et sur leur instruction, qui est maintenu à 10 % des dossiers des propriétaires occupants comme des dossiers des propriétaires bailleurs.

Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement de la délégation de compétence pour la période 2019-2024, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit désormais fixer des objectifs pour les conventionnements sans travaux, tant pour les contrôles sur place que pour le contrôle de premier niveau. Ce taux a été porté à 30 %. Les conventionnements sans travaux étaient réalisés auparavant directement par la DDT, et depuis cette année, ils reviennent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Enfin, le responsable hiérarchique devra procéder à trois contrôles directs et au visa trimestriel de l'ensemble des contrôles effectués. Ainsi le plan de contrôle local se présente comme un dispositif complet et cohérent de vérification des demandes de subvention et de conventionnement concernant l'habitat privé, devant apporter une assurance raisonnable que, sur l'ensemble du territoire, la réglementation de l'ANAH est bien appliquée et que des dispositions convenables sont prises pour lutter contre les risques de mauvaise utilisation des fonds et de dégradation de l'image de l'Agence. Jusqu'à présent, tous ces contrôles n'ont pas révélé de problème majeur. Nous n'avons rencontré que des problèmes mineurs qui ont pu être traités sur place.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le plan de contrôle ci-joint,
- de prendre acte du bilan des contrôles 2018.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions sur ce plan de contrôle ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 08 : PROGRAMME D' ACTIONS TERRITORIAL 2019 POUR LES AIDES A LA PIERRE

M. LAB : Toujours dans la délégation des aides à la pierre, nous devons approuver le programme d'actions pour les aides à la pierre pour 2019.

Vu la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée avec l'État le 2 janvier 2019,

Vu la convention de gestion signée avec l'Agence Nationale de l'Habitat le 2 janvier 2019,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2013, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole décide des attributions de subvention, par délégation de l'Agence Nationale de l'Habitat, dans la limite des droits à engagements correspondants, et dans le cadre d'un programme d'actions territorial, après avis d'une Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH),

Considérant que le programme d'actions 2016-2018 doit être révisé dans le cadre du renouvellement de la délégation de compétence des aides à la pierre pour la période 2019-2024, et dans le respect des orientations fixées par le Conseil d'Administration de l'ANAH dans sa séance du 28 novembre 2018,

Le programme d'actions tel qu'il a été établi précise ainsi :

- les priorités d'intervention et les critères de sélectivité des dossiers,
- les modalités financières d'intervention (pour les crédits ANAH uniquement),
- le dispositif relatif aux loyers conventionnés,
- les opérations en cours et à venir,
- les modalités de suivi et d'évaluation des dispositifs mis en œuvre.

Vous avez en annexe la totalité de ce programme d'actions territorial.

Ce programme, conformément à l'article R.321-10 du Code de la Construction et de l'Habitation, a été préalablement soumis à l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat en date du 21 janvier 2019, c'est-à-dire ce matin.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le programme d'actions territorial ,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux notifications de subventions relevant des dispositions du programme d'actions territorial.

M. le Président : Merci de cette présentation. Vous avez tous pris connaissance du programme pluriannuel dans vos dossiers et qui vient d'être présenté en résumé. Y a-t-il des questions ou des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

* * *

M. le Président : Avant de conclure cette séance, j'ai une note à vous lire. Je vous en informe, c'est peu usuel ici, mais je pense qu'une réflexion a été menée. J'ai été contacté par le personnel du lycée Pasteur Mont-Roland sur la réforme des lycées. Ils ont souhaité que je porte à votre connaissance la situation de la réforme. C'est simplement pour que nous puissions prendre conscience des problèmes et éventuellement intervenir ici ou là. Voilà la note :

« Nous tenons à vous alerter sur la situation future de notre lycée Pasteur Mont-Roland du fait de la réforme du baccalauréat. Dans le futur baccalauréat, les élèves auront un tronc commun auquel ils devront adjoindre des spécialités. Parmi 12 spécialités possibles, les élèves devront choisir trois spécialités en 1^{ère} et ne retenir que deux spécialités en Terminale. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse avait annoncé que les lycées qui ont actuellement les trois filiales de bac (S, ES et L) pourraient ouvrir au moins sept spécialités. Or dans le projet en cours, le lycée Pasteur Mont-Roland ne peut en proposer que quatre (mathématiques, sciences et vie de la terre (SVT), sciences économiques et sociales (SES) et sciences de l'ingénieur).

Le couplage possible de ces spécialités détermine l'orientation choisie et pose de ce fait un problème d'accès aux études supérieures choisies. Le lycée peut proposer les mathématiques, mais pas les sciences physiques, ce qui bloque un accès aux écoles d'ingénieur. De la même façon, nous aurions les SES, mais pas l'histoire-géographie pour un accès aux sciences politiques. Et nous pourrions multiplier les exemples. Il est donc évident à ce stade que les élèves ne poursuivront et ne viendront pas au lycée Pasteur Mont-Roland, ce qui implique donc une mise en danger du lycée à très court terme.

Notre lycée ne se veut pas qu'un établissement d'excellence. Il accueille depuis des décennies un public très diversifié, avec également des élèves en difficulté, comme en témoignent les classements du Rectorat. Nous sommes souvent une école de seconde chance, une alternative de la seconde chance, une alternative pour les décrocheurs, les victimes de harcèlement, et plus généralement pour tous ceux qui souhaitent un autre suivi pédagogique. Le danger qui pèse sur notre établissement est réel, et sa fermeture aura des impacts conséquents non seulement au niveau des emplois directs et indirects sur notre bassin de vie, mais également au niveau de la réduction des chances pour les jeunes de notre territoire.

Nous sollicitons votre soutien face à un rectorat qui joue la surdité, car il y a urgence à agir, l'arrêt de la carte des spécialités étant imminent. Nous vous demandons, en qualité de maires ou de conseillers municipaux, d'interpeler Monsieur le Recteur pour qu'il nous permette d'offrir toutes les spécialités sur notre territoire. À cet effet, nous vous ferons parvenir un courrier à transmettre à Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon, courrier reprenant plus explicitement les termes qui viennent de vous être exposés. Merci à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de nous avoir permis d'exposer notre problème. Merci pour votre attention. Merci pour votre action. »

Je ne veux pas rentrer dans le fond du sujet, je ne suis pas spécialiste de toutes ces problématiques. Néanmoins, il est vrai que cette réforme est assez bien partagée, me semble-t-il, des spécialistes pouvant renforcer mes dires, mais le déploiement sur nos territoires et notamment dans les petites communes est de nature à poser problème. Manifestement, avec une lecture un

peu arbitraire des choses, elle met en difficulté certains établissements, comme le lycée Pasteur Mont-Roland, lycée assez important sur notre territoire. Je pense que c'est bien que nous en prenions conscience les uns et les autres, et qu'éventuellement, nous relayions leur demande. Y a-t-il des interventions ?

M. GAGNOUX : Monsieur le Président, suite à cette lecture que vous venez de faire, je voudrais ajouter quelques précisions qui me semblent importantes. Premièrement, la réforme des lycées qui est engagée, non pas par voie législative, mais par voie réglementaire *via* les rectorats, se fait dans la logique de vouloir casser le système de filières dans le lycée général, entre les bacs scientifiques, littéraire, économique et social, la répartition entre ces trois filières étant extrêmement inégale, comme vous le savez. La situation du lycée Pasteur Mont-Roland est différente sur Dole par sa particularité d'enseignement privé par rapport aux autres lycées publics de la ville ; les autres lycées publics d'enseignements généraux, comme les lycées Duhamel ou Nodier, permettant une répartition de ces spécialités entre les deux établissements, et permettant globalement que l'ensemble des spécialités dans l'enseignement public soit permis sur Dole.

Pour l'enseignement privé, les autres principales villes de Franche-Comté ont plusieurs établissements privés. Elles permettent donc aussi une représentativité de l'ensemble des spécialités. Je pense notamment à Belfort, Besançon, ou Pontarlier. À Lons-le-Saunier et à Dole, c'est différent, puisqu'il n'y a qu'un seul lycée privé sur chacune des deux villes. Pour que les spécialités soient représentées, il faudrait que chaque établissement puisse bénéficier de la plupart des spécialités. Or actuellement, pour le lycée Pasteur Mont-Roland, 4 spécialités sur 11 ont été proposées par le Rectorat. Cette présentation sur le site Internet du Rectorat est extrêmement minimaliste pour l'établissement Pasteur Mont-Roland. Cela veut dire demain que les autres principales spécialités ne seront pas représentées dans l'enseignement privé sur Dole et que l'équilibre entre l'enseignement public et l'enseignement privé sur notre ville fonctionne bien et permet, comme c'est rappelé dans l'esprit du courrier, une bonne représentativité et un choix pour les parents.

Le fait d'avoir une version aussi faible de spécialités va entraîner *de facto*, si nous en restons là, à ce que des élèves ou des parents ne choisissent pas l'enseignement privé de par leur volonté, mais parce que beaucoup de spécialités ne seront pas présentes au lycée Pasteur Mont-Roland. Dans son enseignement général, le lycée Pasteur Mont-Roland a des effectifs plutôt faibles par rapport aux établissements publics, ce qui est normal et ce qui est le lot de nombreux lycées privés de ville moyenne. Il faut donc absolument que l'établissement ait le maximum de spécialités pour que demain, il puisse perdurer. C'est pour cette raison que le terme de « fermeture » qui est probablement excessif à très court terme n'est pas complètement illusoire à long terme, si l'on en reste là. Il faut effectivement se battre pour que le maximum de spécialités soit présent dans l'établissement. Il en va de la persistance du lycée privé d'enseignement général sur notre territoire.

J'ai pu avoir au téléphone vendredi le directeur de l'enseignement catholique. Nous interviendrons aussi auprès du Rectorat très rapidement, car l'avenir de cet établissement se joue à long terme. Ce qui pourrait être présenté comme très optionnel justement, ou très marginal, est en fait dans le choix des parents et des élèves à l'avenir. Par rapport à cette philosophie de bac autour de l'histoire-géographie, des sciences politiques et de l'économie, il manque l'option liée à l'histoire-géographie. Dans la partie plus scientifique, il y a les mathématiques, les SVT, mais pas l'option physique-chimie. Je crois que le minimum serait que la physique-chimie et l'histoire-géographie soient rajoutées. La meilleure des solutions serait de monter au moins à huit, c'est-à-dire avec en plus les humanités, la philosophie et les langues. Après, gage à l'établissement de faire des choix, car ils ont moins d'heures, c'est certain, et de n'ouvrir au final que là où les élèves se seront inscrits. En tout cas, il faut rester mobiliser très fortement sur cette question.

M. le Président : Merci pour cet éclairage. Je crois que l'enjeu est important, et il ne faudrait pas qu'il soit sous-estimé. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LEFÈVRE : Mes chers collègues, mon service étant dans cet établissement, vous savez que je suis forcément juge et partie dans cette affaire. Je crois que ce que vient de dire le Maire de Dole peut être un peu éclairé. Puisque nous sommes tous ici comptables d'argent public, vous devez comprendre que le lycée Pasteur Mont-Roland ne demande pas plus d'heures. Il sait même qu'il va devoir en rendre. C'est donc à moyens constants de ce dont il dispose qu'il souhaite, non pas ouvrir toutes ces options, mais pouvoir les proposer. J'insiste sur ce point, car c'est vraiment de la part de la Direction, mais aussi des enseignants, une démarche extrêmement raisonnable et attentive.

Par ailleurs, je voudrais vraiment, chers collègues, que vous entendiez ce que nos collègues ont écrit, car cela m'a semblé très important. Ils ont parlé d'un lycée de la deuxième chance. Je voudrais vraiment que vous compreniez que c'est important sur un territoire comme le nôtre. Peu importe les engagements et les conceptions philosophiques des uns et des autres. Il est question ici de permettre cette mobilité entre des établissements sur un territoire, à des enfants qui, à un moment, peuvent changer, sont différents, se trouvent bien dans un établissement et pour d'autres raisons, à un moment, veulent changer d'établissement. On les appelle « publics », « privés ». Dans les deux cas, ils sont dans l'Éducation nationale. Dans cette affaire, il est bien question de la possibilité d'une diversité sur un territoire.

J'ajouterais, et certains collègues de l'établissement public veulent bien le laisser entendre, que si demain, des spécialités disparaissaient au lycée Pasteur Mont-Roland, il n'est pas certain que nos collègues du public aient tous les moyens pour accueillir de très nombreux élèves. Pour que chacun comprenne l'urgence du débat, j'ajouterai que nous sommes en train de faire l'information aux élèves de 2nde en ce moment, car c'est en ce moment que les élèves doivent choisir leur orientation de l'an prochain. C'est donc dans les prochains jours que nous nous trouverons, ou non, devant une situation qui peut devenir absolument catastrophique. Il y a donc une vraie mobilisation dans l'établissement. Je répète que je voudrais vous faire partager cette possibilité que nous devons donner sur le territoire d'une diversité et d'une mobilité des jeunes.

M. le Président : Je partage complètement cette analyse. De plus, nous devons nous méfier de ne pas affaiblir l'ensemble de l'offre de formation sur notre territoire. Ce n'est pas en supprimant l'un que l'on va forcément renforcer l'autre. Il y aura des pertes en ligne, et je pense que nous devons être vigilants. Certes, ce n'est pas notre domaine de compétence, nous ne voterons pas ce soir. Mais je m'étais engagé à vous donner cette information, car je pense qu'elle est importante, pour que vous soyez sensibilisés. Vous recevrez sûrement des courriers. Vous saurez au moins un peu en quoi cela consiste, et vous pourrez intervenir si vous le souhaitez sur tel ou tel sujet. Avez-vous d'autres remarques ?

Mme BARTHOULOT : Je partage bien évidemment les inquiétudes sur le lycée général. Comme l'a dit Monsieur le Maire de Dole, il y a peut-être un risque de fermeture de cet établissement à long terme. Je voudrais également parler du lycée professionnel qui perd aussi des heures. Avec la réforme, les élèves perdront quatre heures par niveau d'enseignement, en mathématiques, en français et en langues vivantes. C'est sûr qu'à un moment donné, le nombre de professeurs enseignant ces matières sera réduit. Je voulais donc apporter ces propos complémentaires pour indiquer l'inquiétude partagée par l'ensemble des professeurs du lycée Pasteur Mont-Roland.

M. le Président : Merci de ce complément d'information. Pour avoir rencontré quelques proviseurs récemment, même si la réforme est très défendable intellectuellement, puisqu'elle repose sur des fondements assez bien expliqués, la déclinaison en est très compliquée. De plus, elle est réalisée dans un *timing* qui n'est pas tellement respectable. Comme cela vient d'être précisé, les jeunes doivent faire leur choix aujourd'hui, en janvier/février. Or il y a beaucoup d'inconnues sur le déploiement de cette réforme. Cela rend les choses inconfortables, j'en conviens bien volontiers. L'objectif était que vous en soyez informés.

Je passe à un deuxième sujet. Jean-Marie SERMIER nous a alertés sur Lyria. Nous pouvons volontiers faire un vote de soutien, si vous en êtes d'accord. Je pense qu'il y a le souhait de maintenir ces quatre dessertes du Lyria sur Dole malgré le changement de rames et de modalités des rames de train. Je n'ai rien rédigé, mais vous comprenez l'esprit dans lequel nous nous situons. Je pense que cela a été suffisamment déployé. Je vous propose de voter une motion de principe sur la défense de ces quatre arrêts. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce sujet ? S'il n'y a pas d'intervention, je mets au vote cette motion de soutien au maintien des quatre arrêts sur notre territoire. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette motion.

M. le Président : J'en ai terminé sous réserve d'une dernière information que vous connaissez déjà. Je vous rappelle que la cérémonie des vœux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole aura lieu le jeudi 31 janvier 2019 à 18 heures à Dolexpo. J'espère que vous pourrez venir. Je vous dis mon message. La plupart d'entre vous sont déjà venus les années antérieures. J'ai invité tous les conseillers municipaux du territoire. Je ne veux pas dire que je m'adresserai surtout à eux le soir de ces vœux, mais je pense que nous manquons de pédagogie sur le rôle de nos communautés de communes par rapport à notre territoire. Je pense que c'est une opportunité de

faire passer ces messages sur l'intérêt de notre Communauté de Communes et des fonctions qu'elle remplit. Je sens que de nombreux conseillers municipaux n'ont pas toujours un bon ressenti de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et je pense qu'il serait intéressant qu'ils puissent venir et échanger, soit en m'écoutant, soit pendant le verre de l'amitié qui est toujours un moment agréable. J'en ai terminé. Avant de clore la séance, avez-vous des questions diverses ?

M. FUMEY : Aujourd'hui, nous avons reçu de la part du ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales un message concernant la problématique des « gilets jaunes ». En gros, je vous fais grâce du laïus de la première page pour en venir plutôt à la deuxième où il nous demande, pour ceux qui le veulent et ceux qui ne l'ont pas déjà fait, de mettre en place un cahier citoyen. Il nous demande d'avoir la possibilité d'organiser des réunions dans nos communes, éventuellement de solliciter un animateur auprès des préfectures. Je me pose la question. Concernant le fait d'engager un débat citoyen à l'échelle de la commune, nous avons une salle contenant maximum 80 personnes. Ce ne serait pas facile à gérer si nous étions 200 personnes.

Par ailleurs, en Bureau municipal, nous avons décidé ce matin de mettre une salle à disposition si cela s'avérait nécessaire, s'il y avait une demande locale. Autrement, nous ne ferons pas de réunion spécifique à l'échelle de la commune, sauf si nous avons vraiment une demande de Brevanais. Enfin, il nous est demandé de mettre des salles à disposition. Nous avons dû tous recevoir ce courrier dans nos communes aujourd'hui. Faisons-nous le débat à l'échelle de nos communes ? Le faisons-nous par secteur communal ? Je ne sais pas. Je suis dubitatif sur la question.

M. le Président : Je ne suis pas destinataire de ce courrier qui vise les Maires. Les Présidents de Communauté de Communes ne sont pas concernés. Tu as peur que ta salle de 80 personnes soit trop petite. Je vois bien là ton optimisme naturel. Objectivement, je me vois mal organiser cela au niveau de l'agglomération. En effet, je n'en ai ni le pouvoir politique ni la commande administrative. En revanche, si entre maires, vous souhaitez vous réunir par secteur, si la Communauté de Communes peut intervenir ici ou là, je le ferai bien volontiers. Je pense que tout ce qui peut enrichir le débat est évidemment favorable.

Cependant, j'ai plus de doute à titre personnel sur l'efficacité de tout cela, qui part un peu dans tous les sens. Peu importe, je ne veux pas jeter la pierre. Aujourd'hui, nous sommes sur un processus. Je respecte toutes les velléités démocratiques, car elles ne peuvent jamais faire de mal à un pays. Mais on peut avoir des doutes, ce qui est un autre débat. Honnêtement, je ne peux pas dire grand-chose. Néanmoins, si la Communauté d'Agglomération du Grand Dole peut aider à des rapprochements, elle le fera bien volontiers, mais je dois avouer que ce n'est pas de sa compétence principale.

M. LAGNIEN : Nous avons reçu cette lettre du gouvernement. Nous avons également reçu une lettre de l'Association des Maires de France (AMF) qui dit la chose suivante : le Maire qui veut organiser une réunion peut le faire. Toutefois, le message précise que nous devons être des facilitateurs, ce qui n'est déjà pas mal, c'est-à-dire en mettant une salle à disposition, en facilitant les réunions. Concernant l'organisation, chacun est libre, mais cela peut être à double tranchant et mal interprété par certains. Telles sont les consignes de l'AMF.

M. le Président : J'entends cela. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GAGNOUX : J'entends bien la question de Gérard FUMEY. D'un côté, il est certain que le fait que les maires soient désormais appelés à la rescousse dans cette affaire, après plusieurs mois beaucoup plus silencieux, peut paraître comme étant un peu agaçant. D'un autre côté, je crois que le but n'est pas d'être dans l'hostilité au gouvernement, mais plutôt d'accompagner le pays dans sa capacité à pouvoir dépasser les difficultés et cette période compliquée qui, je crois, n'est satisfaisante pour personne. Il me semble que nous devons prendre notre part de responsabilité qui nous est demandée et assumer l'organisation de ces débats. Il n'en demeure pas moins que je crois que nous n'avons pas vocation à animer ces débats, mais plutôt à les faciliter par la mise à disposition des salles, par la communication, en trouvant les animateurs nécessaires. Je sais que des initiatives sont prises dans le département. La Ville de Dole proposera une date de débat probablement en février prochain. Vous savez que l'on peut débattre jusqu'au mois de mars. Néanmoins, il serait bien qu'il y ait d'autres initiatives sur le territoire pour que le débat soit large.

M. le Président : Merci. Avez-vous d'autres interventions ? S'il n'y en a plus, je vous remercie de votre attention et je clos le débat. Je laisse le Maire conclure définitivement la soirée.

La séance est levée à 20 heures 50.